

Allergy immunotherapy as simple ASIT can be...



RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

AU 30 JUIN 2020

TABLE DES MATIERES

I.	RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE.....	4
1.	INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE.....	4
2.	EVÈNEMENTS IMPORTANTS	4
3.	EVÈNEMENTS FINANCIERS	5
4.	RISQUES ET INCERTITUDES PRINCIPAUX.....	6
5.	PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2020.....	7
II.	COMPTES IFRS INTERMÉDIAIRES POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2020.....	9
1.	DONNÉES FINANCIÈRES PRINCIPALES.....	9
2.	INFORMATION GÉNÉRALE.....	13
3.	RÉSUMÉ DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES	13
A.	BASE DE PRÉPARATION.....	14
B.	PRINCIPALES NORMES COMPTABLES.....	14
C.	ESTIMATIONS SIGNIFICATIVES	14
4.	INFORMATION CONCERNANT LES SEGMENTS OPÉRATIONNELS	16
5.	JUSTE VALEUR	16
6.	CONTINUITÉ D'EXPLOITATION.....	17
7.	FRAIS GÉNÉRAUX ET R&D	18
8.	TRANSACTIONS AVEC ENTITÉS LIÉES	19
9.	EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2020.....	20
III.	DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ	22
IV.	RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR LA REVUE LIMITÉE DES COMPTES CONDENSÉS	24



ASIT biotech SA

Une société anonyme de droit belge faisant ou ayant fait appel public à l'épargne, ayant son siège social au 7, rue des Chasseurs Ardennais – 4031 Angleur (numéro d'entreprise 460.798.795)

RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE AU 30 JUIN 2020

Le présent rapport a été établi conformément à l'article 13 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007.

ASIT biotech SA (ci-après « ASIT biotech » ou la « Société ») a préparé son rapport financier intermédiaire en français et en anglais. La version anglaise fera autorité en cas de divergence entre les deux versions.

I. RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

I. RAPPORT DE GESTION INTERMÉDIAIRE

1. INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

ASIT biotech est une société biopharmaceutique au stade clinique dont la mission est de mener une évolution du traitement de l'allergie en créant une nouvelle génération de traitements d'immunothérapie hautement efficaces et performants pour les allergies environnementales et alimentaires. En tirant parti de notre plate-forme ASIT+™ exclusive, nous avons l'intention de fournir un portefeuille de traitements de courte durée de premier ordre qui surmontent les risques et les limites des traitements actuels d'immunothérapie contre l'allergie. Nos produits candidats révolutionnaires ont pour objectif d'apporter une amélioration notable de la qualité de vie des patients, endéans les semaines plutôt que dans les mois ou les années suivant l'initiation du traitement.

ASIT biotech est une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 7 rue des Chasseurs Ardennais, 4031 Angleur (Liège) depuis mai 2019.

2. EVÈNEMENTS IMPORTANTS

Fin 2019, le deuxième essai de phase III de la société sur l'allergie aux pollens de graminées avec gp-ASIT +™, son produit candidat de première génération, n'a pas atteint le critère principal. En conséquence, la Société a recherché une protection contre ses créanciers (procédure de réorganisation judiciaire ou « PRJ ») et le Conseil d'administration a demandé de réduire significativement l'organisation et de travailler sur la valorisation des actifs de la Société. Une analyse plus approfondie a permis d'identifier un certain nombre de possibilités d'amélioration de l'efficacité du produit candidat en modifiant la dose et / ou le schéma d'injection mais aussi en explorant des formulations comprenant un support spécifique et / ou un adjuvant en plus du mélange de peptides ainsi qu'une meilleure caractérisation des peptides sélectionnés (« les Conclusions »).

ASIT a obtenu le bénéfice d'une réorganisation judiciaire par accord collectif le 11 février 2020 pour 4 mois ainsi qu'une prolongation le 9 juin 2020 pour 4 mois supplémentaires jusqu'au 11 octobre 2020.

Lors de l'AGE du 26 mai 2020, plus de 95% des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée ont voté en faveur de la poursuite des activités de la Société.

La Société a signé un préaccord (" Non-Binding Term Sheet ") avec un partenaire pour permettre la constitution d'un nouveau groupe dans le domaine des allergies tel que publié dans un communiqué de presse le 20 septembre 2020.

3. **EVÈNEMENTS FINANCIERS**

Au 30 juin 2020, la Société disposait d'une trésorerie de 2,9 millions d'euros et 11,1 millions d'euros d'encours de passif comme souligné dans les états financiers.

Etat condensé intermédiaire de la situation financière IFRS

Actifs

Le total des actifs au 30 juin 2020 s'élève à 5,6 millions d'euros à comparer à un total des actifs de 6,8 millions d'euros au 31 décembre 2019. La diminution s'explique principalement par l'utilisation de la trésorerie au premier semestre 2020 pour soutenir les frais d'exploitation de la société.

La trésorerie au 30/06/2020 s'établit à 2,9 millions d'euros contre 3,6 millions d'euros au 31 décembre 2019.

Les actifs non courants de la Société comprennent principalement les immobilisations corporelles pour 0,5 million d'euros (principalement des équipements de laboratoire) et les autres créances à long terme pour 1,8 million d'euros (principalement le crédit d'impôt relatif aux activités de R&D des années 2016 à 2020).

Les autres actifs courants, outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie, comprennent principalement les autres créances pour 0,4 million d'euros (TVA à récupérer et crédit d'impôt relatif aux activités de R&D pour l'année 2015).

Capitaux propres et passifs

Les capitaux propres s'élèvent à - 5,5 millions d'euros au 30 juin 2020 alors qu'au 31 décembre 2019, ils représentaient - 4,2 millions d'euros. La diminution est due à la perte du 1er semestre de 1,3 million d'euros.

Au 30 juin 2020, le capital social de la Société de 17 076 221,76 € était représenté par 21 892 592 actions et le pair comptable était de 0,78 €.

Au niveau des passifs, la Société a comptabilisé 5,0 millions d'euros d'obligations convertibles, 4,8 millions d'euros de dettes fournisseurs (dont factures à recevoir pour 0,8 million d'euros), 0,7 million d'euros d'autres dettes, 0,3 million d'euros de dettes financières et une provision de 0,1 million d'euros.

Compte de résultat IFRS intermédiaire condensé

La perte de la période s'élève à 1,3 million d'euros au 30/06/2020 contre 7,8 millions d'euros au 30/06/2019. Après les résultats d'efficacité inférieurs au seuil de la deuxième étude de phase III, la Société a limité ses activités au strict minimum et réduit ses dépenses de manière significative au cours du premier semestre 2020.

Flux de trésorerie IFRS intermédiaire condensé

La trésorerie utilisée dans les activités opérationnelles s'est élevée à 0,8 million d'euros au premier semestre 2020 contre 7,9 millions d'euros au premier semestre 2019, principalement en raison de la réduction des frais généraux et de R&D (voir précédemment).

Aucun investissement ni financement complémentaire n'a eu lieu au cours du premier semestre 2020.

4. RISQUES ET INCERTITUDES PRINCIPAUX

Pour une description détaillée des risques liés aux activités de la Société, nous renvoyons au rapport annuel 2019 disponible sur le site Web de la Société.

5. PERSPECTIVES POUR LE SECOND SEMESTRE 2020

La Société a des jalons importants à concrétiser au second semestre 2020 :

- Obtenir une deuxième extension de sa PRJ
- Obtenir l'approbation de ses créanciers sur un plan de remboursement de sa dette différée
- Clôturer la transaction avec le partenaire pour être en mesure de développer une nouvelle génération de produits contre les allergies sur la base des 'Conclusions'
- Refinancer le regroupement en fonction de la nouvelle stratégie / Equity Story

II. COMPTES IFRS INTERMÉDIAIRES POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2020

II. Comptes IFRS intermédiaires pour la période clôturée le 30 juin 2020

1. DONNÉES FINANCIÈRES PRINCIPALES

Etat condensé intermédiaire de la situation financière au 30 juin 2020

	30/06/2020	31/12/2019
	<i>EUR '000'</i>	<i>EUR '000'</i>
ACTIFS		
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	489	611
Contrats de location	39	69
Autres créances à long terme	1,820	2,030
	2,349	2,710
Actifs courants		
Créances commerciales	-	28
Autres créances	385	366
Autres actifs courants	18	53
Trésorerie et équivalents en trésorerie	2,860	3,649
	3,263	4,096
Total des actifs	5,612	6,806

	30/06/2020	31/12/2019
	<i>EUR '000'</i>	<i>EUR '000'</i>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		
Capitaux propres		
Capital.....	17,076	17,076
Primes d'émission.....	38,630	38,630
Coût d'augmentation de capital.....	(2,365)	(2,365)
Réserve de paiement en actions.....	194	386
Réserve spécifique d'obligations convertibles.....	666	666
Composante capitaux propres des obligations convertibles.....	317	317
Déficit cumulé.....	(60,006)	(58,887)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires	(5,487)	(4,176)
PASSIF		
Passifs non courants		
Provisions.....	132	132
Dette financière.....	308	297
Dette de location.....	-	10
	440	439
Passifs courants		
Dette financière.....	40	40
Obligations convertibles.....	5,048	4,816
Dette de location.....	46	63
Dettes commerciales.....	4,827	4,829
Autres dettes.....	697	795
	10,658	10,543
Total du passif	11,099	10,982
Total des capitaux propres et des passifs	5,612	6,806

Etat condensé intermédiaire du résultat pour la période se clôturant le 30 juin 2020

	30/06/2020	30/06/2019
	<i>EUR '000'</i>	<i>EUR '000'</i>
Chiffre d'affaires.....	-	-
Autres produits d'exploitation (frais)	16	859
Coûts des biens vendus.....	-	-
Frais de recherche et développement.....	(413)	(6,885)
Frais généraux et administratifs	(711)	(1,783)
Perte d'exploitation pour la période	(1,108)	(7,809)
Produits financiers	75	8
Charges financières	(288)	(23)
Perte de la période avant impôts	(1,321)	(7,824)
Impôts et taxes	3	-
Perte de la période	(1,318)	(7,824)
Autres éléments du résultat global.....	-	-
Perte globale pour la période	(1,318)	(7,824)
Perte pour l'exercice annuel		
Attribuable aux actionnaires.....	(1,318)	(7,824)
Pertes par action		
(en EUR par action)		
- de base et diluées	(0,06)	(0,40)

Etat condensé intermédiaire des variations des capitaux propres au 30 juin 2020

EUR '000'

	<u>Capital</u>	<u>Primes d'émission</u>	<u>Réserve de paiement en actions</u>	<u>Coûts d'augmentations de capital</u>	<u>Réserve d'obligations convertibles</u>	<u>Composante capitaux propres des obligations convertibles</u>	<u>Déficit cumulé</u>	<u>Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société</u>
Au 1er Janvier 2019	14,350	37,034	344	(2,317)	290		(43,233)	6,468
Conversions d'obligations	1,626	1,036		(48)	232			2,846
Perte de la période							(7,824)	(7,824)
Paiement en actions			85					85
Au 30 juin 2019	15,976	38,070	429	(2,365)	522		(51,057)	1,575
Au 1er Janvier 2020	17,076	38,630	386	(2,365)	666	317	(58,887)	(4,176)
Perte de la période							(1,318)	(1,318)
Paiement en actions			(192)				199	7
Au 30 juin 2020	17,076	38,630	194	(2,365)	666	317	(60,006)	(5,487)

Etat condensé intermédiaire des flux de trésorerie au 30 juin 2020

	<u>30/06/2020</u>	<u>30/06/2019</u>
	<i>EUR '000'</i>	<i>EUR '000'</i>
Perte de la période	(1,318)	(7,824)
Ajustements.....		
Crédit d'impôts sur les activités R&D.....	(12)	(272)
Autres produits – Subvention comptabilisée conformément à IAS 20.....		(460)
Amortissement des immobilisations corporelles et droits de locations	148	167
Provisions pour risques et charges.....		132
Perte sur ventes d'immobilisations corporelles	(4)	-
Paiements fondés sur des actions	7	85
(Produits) / charges financières (hors écarts de conversion)	250	15
Variation du besoin en fonds de roulement		
Créances commerciales, autres créances et autres actifs courants	267	(32)
Autres passifs non courants, dettes commerciales et autres dettes	(102)	339
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(764)	(7,851)
Opérations d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles.....		(86)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	6	
Revenus d'actifs courants		4
(Augmentation) / Diminution des dépôts à long terme.....		1
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	6	(81)
Opérations de financement		
Augmentations de capital (nettes des coûts de transactions).....		
Coûts d'augmentations de capital.....		(48)
Produits de l'émission d'obligations convertibles (nets des coûts de transactions).....		2,030
Remboursement d'avances récupérables.....		(25)
Remboursement de dettes de location	(29)	(21)
Intérêts reçus		4
Intérêts payés	(2)	(1)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(31)	1,939
Augmentation / (diminution) nette en équivalents de trésorerie	(789)	(5,993)
Trésorerie et équivalents en trésorerie au début de la période	3,649	8,458
Trésorerie et équivalents en trésorerie à la fin de la période	2,860	2,465

2. INFORMATION GÉNÉRALE

La Société est une société biopharmaceutique, au stade clinique, centrée sur le développement et la commercialisation future d'une gamme de produits d'immunothérapie pour le traitement des allergies. Le produit candidat principal gp-ASIT+™ actuellement en Phase III, a été conçu pour le traitement de l'allergie au pollen de graminées.

Outre ce produit expérimental principal, le pipeline de produits de la Société comprend deux autres produits contre les allergies respiratoires, hdm-ASIT+™, destiné au traitement de l'allergie aux acariens et pnt-ASIT+™, destiné au traitement de l'allergie aux arachides.

Ces produits candidats sont développés en utilisant la technologie innovante de la société, ASIT+™, permettant la production, la caractérisation et le contrôle de la qualité de nouveaux ingrédients actifs. Ces nouveaux ingrédients actifs sont des fragments d'allergènes naturels hautement purifiés permettant un schéma d'injection plus rapide avec des doses plus élevées, ce qui entraîne un traitement de courte durée améliorant l'acceptation du patient et l'efficacité clinique.

Jusqu'à présent, la Société a été financée par un mix de fonds privés et publics (des autorités régionales et nationales), par des fonds collectés à la suite de l'entrée en Bourse en mai 2016 et par l'émission d'obligations convertibles en 2018. En outre, plusieurs subventions et avances récupérables ont été octroyées à la Société pour soutenir ses activités de R&D.

Les états financiers condensés, ainsi que le rapport intermédiaire, ont été arrêtés par le Conseil d'administration de la Société du 28 septembre 2020.

3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES NORMES COMPTABLES

Les principales normes comptables utilisées pour la préparation des comptes intermédiaires condensés sont détaillées ci-après.

a. Base de préparation

Les comptes condensés intermédiaires ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) tels qu'adoptés pour application dans l'Union européenne, et à l'IAS 34 « Rapport intermédiaire ».

Lesdits comptes financiers doivent être lus conjointement aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, qui ont été établis conformément aux IFRS.

L'élaboration des comptes de la Société impose à la direction de formuler des avis, estimations et hypothèses ayant un impact sur les montants déclarés des revenus, des dépenses, des actifs et des passifs à la fin de la période considérée. Cependant, l'incertitude qui pèse sur ces hypothèses et estimations pourrait comporter l'exigence d'un ajustement important de la valeur comptable de l'actif ou du passif concerné au cours des périodes futures. Les principaux risques durant la période intermédiaire examinée n'ont pas changé de façon substantielle par rapport aux risques mentionnés dans les comptes annuels 2019 et détaillés dans le rapport annuel de 2019.

b. Principales normes comptables

Les normes comptables et méthodes utilisées par la Société en 2020 sont conformes à celles appliquées dans les états financiers du 31 décembre 2019.

c. Estimations significatives

Avances récupérables de la Région wallonne

La Société bénéficie d'avances de trésorerie récupérables consenties par la Région wallonne. Les avances de fonds récupérables visent à soutenir des programmes de développement spécifiques et fonctionnent généralement comme suit :

Un accord est conclu avec le gouvernement régional comprenant trois phases distinctes : une phase de recherche, une phase de décision et une phase d'exploitation.

Pendant la phase de recherche, la Région wallonne prend en charge une partie des coûts supportés par la Société pour un programme de développement spécifique (jusqu'à 55% d'un budget convenu). Au démarrage du programme, la Région wallonne verse un premier acompte de 30% du budget convenu (appelé « avance fonds de roulement »). Pendant la phase de recherche, qui dure typiquement deux ans, la Région wallonne verse des sommes supplémentaires à la Société, le programme étant réalisé par la Société. Les paiements complémentaires sont effectués sur la base des relevés de frais remis par la Société et acceptés par la Région wallonne.

A l'issue de la phase de recherche, il y a une phase de décision de six mois, permettant à la Société de décider si elle exploitera ou non les résultats de la phase de recherche.

Si la Société décide de ne pas exploiter les résultats de la phase de recherche, elle doit en informer la Région et transférer à la Région les droits associés à la phase de recherche. En conséquence, les avances reçues ne sont pas du tout remboursables.

Si la Société, décide d'exploiter les résultats de la phase de recherche, elle entrera dans la phase d'exploitation. Une telle décision entraîne les obligations suivantes envers le gouvernement régional :

30% du montant total de l'avance de trésorerie reçue doit être remboursé sans condition selon un plan de remboursement (couvrant généralement une période de dix ans) ;

La Société doit verser au gouvernement régional des redevances sur la base des ventes qui seront générées par les produits ayant bénéficié de l'avance de trésorerie (et ce pour une durée pouvant aller jusqu'à dix ans) ;

Le montant maximum que la Société pourrait avoir à payer conformément à ce mécanisme est plafonné au double du montant total de l'avance de trésorerie reçue.

Une avance récupérable est donc en substance un passif financier de la Société envers la Région wallonne. La détermination du montant de la dette financière est soumise à un degré élevé de

subjectivité et oblige la Société à faire des estimations des ventes futures qu'elle réalisera à l'avenir sur les produits ayant bénéficié du soutien de la Région wallonne. Sur la base de ces estimations, il peut être conclu que le montant de l'avance de trésorerie que la Société recevra de la Région wallonne excède le montant du passif financier estimé par la Société. Dans une telle situation, la différence est considérée comme une subvention gouvernementale.

Obligations convertibles 2018

Lors de la détermination de la juste valeur des dérivés incorporés dans le régime des obligations convertibles, la direction a dû formuler différentes hypothèses et estimations :

Il a été considéré que toutes les obligations engagées dans le cadre du plan seront émises, ce qui signifie que pendant la durée du plan, le cours de l'action de la Société ne sera pas inférieur à 1,1368 € ;

Il a été déterminé que la Société n'utilisera pas la possibilité de racheter les obligations en espèces au lieu d'émettre de nouvelles actions ;

Il a été estimé qu'aucune valeur temps ne doit être prise en compte pour déterminer la juste valeur des éléments de conversion, car la durée de vie moyenne estimée des obligations n'est pas supérieure à douze mois ;

Il a été jugé adéquat pour comptabiliser immédiatement la juste valeur totale de l'élément de conversion ; induisant ainsi une « perte au jour 1 » car la fonction de conversion du plan d'obligations convertibles permet au détenteur de l'obligation d'exercer son droit de souscrire aux obligations et de les convertir en actions à tout moment, mais au plus tard douze mois après l'émission de ces obligations. Enfin, les frais de transaction supportés par la Société lors de la mise en place de ce plan, soit 481 480 €, ont été immédiatement passés en charges.

Lors de la préparation des états financiers 2019 de la société, la direction a revu les principales hypothèses relatives à ce plan. Les résultats d'efficacité de la deuxième étude de phase III n'ayant pas atteint le critère principal, comme annoncé fin novembre 2019, le cours de l'action de la Société a chuté significativement en dessous de 1,1368 €. En conséquence, il est supposé que les obligations restantes ne seront plus émises et que la juste valeur de l'élément de conversion à la date de clôture n'avait plus de valeur. Ces hypothèses sont toujours valables au 30 juin 2020.

Obligations convertibles 2019

En juillet 2019, la Société a levé 5 025 000 € via l'émission d'obligations convertibles. Lors de l'analyse des caractéristiques de conversion de ces obligations convertibles, la société a conclu que les obligations convertibles consistent en un instrument financier composé.

En conséquence, une composante capitaux propres et une composante passif ont été déterminées pour les obligations convertibles.

La composante passif a été estimée à 4 697 936 € en calculant la valeur actuelle nette d'un passif de même montant et durée, actualisée à 8% ; représentant le taux d'intérêt que le marché aurait facturé à la Société au moment de l'émission des obligations en tenant compte e.a. du statut de

crédit de la société. La composante capitaux propres est ainsi de 327 064 € soit le résidu entre le produit brut de 5 025 000 € et la composante passif de 4 697 936 €.

Les frais de transaction de 150 000 € encourus ont été répartis au prorata entre la composante capitaux propres (9 763 €) et la composante passif (140 237 €).

Au 30 juin 2020, la composante capitaux propres reste inchangée tandis que la composante passif est réévaluée en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, ce qui a conduit à comptabiliser une charge d'intérêts de 232 613 € pour le semestre clos le 30 juin, 2020.

4. INFORMATION CONCERNANT LES SEGMENTS OPÉRATIONNELS

La Société ne fait pas de distinction entre les différents segments opérationnels.

5. JUSTE VALEUR

La valeur comptable de la trésorerie et les équivalents de trésorerie, créances commerciales, autres créances et actifs courants se rapprochent de leur juste valeur à cause de leur caractère à court terme.

La valeur comptable des passifs courants se rapproche de leur juste valeur à cause du caractère à court terme de ces instruments.

La juste valeur des passifs non courants (dette financière et autre passifs non courants) est évaluée sur la base de leurs taux d'intérêt et date d'échéance. Ces instruments ont des taux d'intérêt fixes ou pas de taux d'intérêt. La mesure de leur juste valeur est soumise aux changements des taux d'intérêt. La mesure de la juste valeur est classifiée comme niveau 2.

Hierarchie de la juste valeur

La Société utilise la hiérarchie suivante pour déterminer et déterminer la juste valeur des instruments financiers au moyen de techniques d'évaluation :

- Niveau 1 : cours du marché (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques
- Niveau 2 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui soit importante pour la mesure de la juste valeur est directement ou indirectement observable
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles la donnée du niveau le plus bas qui soit importante pour la mesure de la juste valeur n'est pas observable

	Valeur comptable (EUR '000')		Juste valeur (EUR '000')	
	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Actifs financiers				
Autres créances à long terme	1,820	2,030	1,820	2,030
Prêts et autres créances	385	394	385	394
Autres actifs courants	18	53	18	53
Trésorerie et équivalents en trésorerie	2,860	3,649	2,860	3,649

	Valeur comptable (EUR '000')		Juste valeur (EUR '000')	
	30/06/2020	31/12/2019	30/06/2020	31/12/2019
Passifs financiers				
Avance récupérable	348	337	348	337
Obligations convertibles	5,048	4,816	5,048	4,816
Dettes de location	46	73	46	73
Provisions	132	132	132	132
Dettes commerciales et autres dettes	5,524	5,624	5,524	5,624

6. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation.

Fin novembre 2019, la société a annoncé le résultat d'efficacité inférieur à l'objectif (seuil d'enregistrement) de son produit phare gp-ASIT + TM dans un deuxième essai de phase III. Par conséquent, la société n'a pas d'instruments de financement par actions disponibles pour le moment. Les obligations convertibles (OCs) 2019 " B " ne seront pas libérées car cela était conditionnel aux résultats positifs du deuxième essai de phase III, les CNs2018 ne peuvent pas être appelés car le cours de l'action est nettement inférieur au prix minimum de 1,1368 € (avec une durée d'exercice allant jusqu'à début février 2020) et enfin les Warrants 2 avec un prix d'exercice de 3,83 € sont hors prix.

Immédiatement après ces résultats, la Société a pris toutes les mesures nécessaires pour minimiser les charges d'exploitation futures. Néanmoins, en cas d'absence de financement supplémentaire, le niveau du déficit en fonds de roulement s'élèvera à 9,6 millions d'euros pour une période d'au moins 12 mois après la publication de ce rapport.

Comme mentionné ci-dessus, la Société a déposé une demande de réorganisation judiciaire (PRJ) le 19 décembre 2019 qui a été accordée le 11 février 2020 et une première prolongation a été accordée le 9 juin 2020. En conséquence, la Société a obtenu une suspension de paiement de sa dette jusqu'au 11 octobre 2020. Une deuxième prorogation est demandée le 15 septembre 2020. Le total de la dette financière et commerciale courante s'élève à 11,10 millions d'euros. La suspension de paiement pourrait être portée à 12 mois et à un maximum de 18 mois dans des circonstances exceptionnelles.

Par conséquent, ces événements et conditions indiquent une incertitude significative qui peut jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, qu'elle pourrait être incapable de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses passifs dans le cours normal des activités.

Même si la société n'est actuellement pas en mesure de répondre à tous les passifs et besoins en fonds de roulement, le conseil d'administration est d'avis que la continuité de la société est une hypothèse appropriée. En effet, la Société a d'une part obtenu la protection de la réorganisation judiciaire et le soutien de ses actionnaires pour poursuivre ses activités (AGE du 26 mai 2020) et d'autre part travaille activement à trouver un partenaire ainsi que des financements à long terme.

Le conseil d'administration estime qu'un plan de réorganisation judiciaire proposant les conditions dans lesquelles les créanciers de la société seront remboursés sera présenté en temps voulu et que ces activités de partenariat et de financement ont une chance raisonnable de succès.

7. FRAIS GÉNÉRAUX ET R&D

Le tableau suivant fournit une répartition des dépenses de R&D et des dépenses générales et administratives par nature :

	30/06/2020	30/06/2019
	<i>EUR '000'</i>	<i>EUR '000'</i>
Charges salariales.....	122	1,297
Paiement en actions.....	(41)	69
Frais d'études.....	132	4,712
Frais de laboratoires	13	226
Brevets	28	82
Loyers.....	11	106
Installations.....	19	71
Services externes.....	-	82
ICT.....	5	26
Amortissements.....	108	132
Autres.....	15	82
Total des frais de recherche et développement	(413)	(6,885)
Charges salariales.....	320	669
Paiement en actions.....	48	15
Loyers.....	15	36
Installations.....	76	58
Services externes.....	149	737
ICT.....	7	9
Amortissements	41	34
Provision pour risques & charges.....	-	132
Autres.....	55	91
Total des frais généraux et administratifs	(711)	(1,783)

La société a considérablement réduit ses dépenses. La plupart des employés et des travailleurs indépendants ont été licenciés peu de temps après les résultats inférieurs au seuil d'efficacité de la phase III, en respectant le délai de préavis légal. Aujourd'hui, seuls le PDG et le directeur financier travaillent encore pour l'entreprise. Les frais d'étude sont liés à la clôture de l'étude telle qu'exécutée par le CRO ICON. Les services externes au premier semestre 2020 sont principalement limités aux services juridiques et financiers.

8. TRANSACTIONS AVEC ENTITÉS LIÉES

La Société n'a pas conclu de transactions avec ses principaux actionnaires.

La Société a conclu les accords de services suivants avec des sociétés liées aux administrateurs :

- Une convention de services signée avec SFH SPRL, société liée à Frank Hazevoets, relative aux prestations du Directeur Financier de la Société depuis avril 2019 : la contrepartie de ces prestations est une rémunération journalière de 1 150 €
- Une convention de services signée avec Cagam Innovative Healthcare Consulting SPRL, société liée à Michel Baijot, relative aux prestations du Directeur Général de la Société depuis le 1er janvier 2019 : la contrepartie de ces prestations est une rémunération annuelle de 300 000 €

Hormis les transactions mentionnées dans cette section du rapport intermédiaire, la Société n'a conclu aucune transaction avec des parties liées avec des actionnaires ou administrateurs ou des personnes ou entités affiliées à l'un des actionnaires ou administrateurs.

9. EVÈNEMENTS POSTÉRIEURS AU 30 JUIN 2020

La Société a déposé le 15 septembre 2020 la demande d'une deuxième prorogation de sa PRJ pour une période supplémentaire de deux mois jusqu'au 11 décembre 2020.

La Société a fermé son site de production BPF (GMP en Anglais) et a pu vendre la plupart des équipements de ce site pour un montant total de 102 000 Euros.

III. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

III. Déclaration de responsabilité

1. DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ

Le Conseil d'Administration d'ASIT biotech, représenté par l'ensemble de ses membres, déclare qu'au meilleur de sa connaissance :

- Les états financiers condensés du semestre clos le 30 juin 2020, qui ont été préparés conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée par l'Union européenne, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'ASIT biotech.
- Le rapport de gestion intermédiaire contient une description précise des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours des 6 premiers mois de l'exercice financier 2020 et de leur incidence sur les comptes condensés, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes pour les mois restants de l'exercice 2020.

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES COMPTES CONDENSÉS

IV. Rapport des commissaires sur l'examen limité des comptes condensés



N° d'entreprise : BE 0460.798.795

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR L'EXAMEN LIMITÉ DE L'INFORMATION FINANCIÈRE INTERMÉDIAIRE RÉSUMÉE DE ASIT BIOTECH SA POUR LA PÉRIODE CLÔTURÉE LE 30 JUIN 2020

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire résumée d'ASIT BIOTECH SA au 30 juin 2020 et pour la période de six mois se terminant à cette date, comprenant l'état intermédiaire résumé du résultat net et des autres éléments du résultat global, l'état intermédiaire résumé de la situation financière, l'état intermédiaire résumé des flux de trésorerie, l'état intermédiaire résumé des variations de capitaux propres, les méthodes comptables, et une sélection de notes explicatives.

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire résumée conformément à la norme internationale IAS 34 – Information financière intermédiaire telle qu'adoptée par l'Union Européenne. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur cette information financière intermédiaire résumée sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme ISRE (*International Standard on Review Engagements*) 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (*International Standards on Auditing*) et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Abstention de conclusion

En raison de l'importance du point décrit dans la section « Fondement de l'abstention de conclusion », nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une conclusion de notre examen limité. En conséquence, nous n'exprimons pas de conclusion sur l'information financière intermédiaire résumée.

Fondement de l'abstention de conclusion

Comme indiqué dans la note 6, l'organe d'administration a décidé de maintenir les règles comptables de continuité d'exploitation dans le contexte de la procédure de réorganisation judiciaire accordée par le jugement du 11 février 2020 rendu par le Tribunal de l'entreprise de Liège, cette procédure ayant pour but de préserver la continuité des activités de la société.

N° d'entreprise : BE 0460.798.795

Le Tribunal a fixé la date d'échéance du sursis au 11 juin 2020 et la date du vote des créanciers au 26 mai 2020. Une première prolongation a été accordée le 9 juin 2020. En conséquence, la Société a obtenu une suspension de paiement de sa dette jusqu'au 11 octobre 2020. A la date de ce rapport, les démarches entreprises par l'organe d'administration en vue d'établir le plan de réorganisation n'ont pas pu être finalisées et une nouvelle demande prolongation a été déposée le 15 septembre 2020.

Par conséquent, nous n'avons pas été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder une conclusion sur le caractère adéquat du principe comptable de continuité d'exploitation. La valeur des actifs et passifs de la société au 30 juin 2020 est donc affectée d'incertitudes fondamentales, dont il ne nous est pas possible à la date de ce rapport de quantifier l'impact sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la société.

Bruxelles, 29 septembre 2020

Mazars Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par



Xavier DOYEN

RSM Réviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par



Luis LAPERAL